

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ESPACE MENDÈS FRANCE**

Direction Proximité - Médiathèque  
N° 2018-D-237

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre de la programmation d'animations scientifiques « Les Curioz'été », du 24 juillet au 2 août 2018, est approuvée la convention de partenariat passée avec l'espace Mendès-France, 1 place de la Cathédrale 86000 Poitiers et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

**Article 2** – La convention prévoit que l'espace Mendès-France prend en charge la rémunération de l'animateur scientifique ainsi que les frais inhérents à la programmation scientifique.

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême met à disposition de la programmation estivale une salle d'animation pour la durée des « Curioz'été ».

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 4 juillet 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **04/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **05/07/2018**